



Retrait de carte de residence algerien

Par **madris**, le **19/03/2011** à **10:12**

Bonjour,rnvoila , je suis algerien je voudrais savoir sil vous plait es que je risque un retrait de ma carte de residence de dix ans si je divorce , une vie commune de 2 ans , etant que je travaille en cdd ,ma conjointe de nationalité francaise veux demandé le divorce , j'ai pas d'enfant , rn je suis vraiment dans la gallerre , aide moi sil vous plait a m'éclaircir plus sur mon probleme. rn Merci

Par **mimi493**, le **19/03/2011** à **13:42**

non, vous ne le risquez pas car les Algériens ne sont pas régis par le CESEDA mais par les accords bilatéraux franco-algériens qui n'ont pas été modifiés depuis 2003 et qui ne prévoit pas le retrait du certificat de résidence de 10 ans (pour un non algérien, il faut 4 ans de mariage pour avoir droit à la carte de 10 ans) en cas de divorce.

Par **madris**, le **20/03/2011** à **00:39**

Salut mimi493,rnMerci bpc d'avoir repondue aussi vite a mon méga-problème , c sympa un grand ouff je respire .rnrrnThanxrnrnSagesse et gentillesse ne font pas bouillir la marmite.